

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjoints, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :


- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC

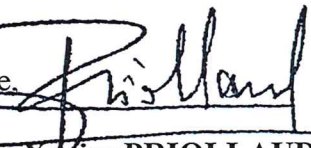
\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-044 Désignation de représentants de la Ville de Louviers au sein du Syndicat intercommunal des gymnases des collèges de Louviers

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :09 avril 2026
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026



Le Maire. 
François-Xavier PRIOLLAUD

N° 26-044

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GYMNASES DES COLLEGES DE LOUVIERS

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que le Conseil municipal doit désigner des représentants de la Ville de Louviers dans les organismes extérieurs. Ainsi, pour représenter la Ville de Louviers au Syndicat intercommunal des gymnases des collèges de Louviers, le Conseil municipal doit désigner :

- 2 membres titulaires élus parmi les conseillers municipaux
- 2 membres suppléants élus parmi les conseillers municipaux

Le Conseil municipal autorise les membres titulaires à accepter toute responsabilité qui pourrait leur être confiée au sein du Syndicat intercommunal des gymnases des collèges de Louviers. Conformément à la dérogation prévue à l'article L5211-7 le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret.

DECISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article 2121-29,

DÉSIGNE

- membres titulaires : MM. Didier JUHEL, José PIRES
- membres suppléants : MM. Axel PIVOT, Daniel GERMAIN

pour représenter la Ville de Louviers au sein du Syndicat intercommunal des gymnases des collèges de Louviers.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**


François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260403-26-044-DE
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026